

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-005-13757/23/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat avec la Fondation des Œuvres Sociales de l'Armée pour les 70 ans de la Patrouille de France

58417

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Fleur de l'Armée de l'Air française, plus ancienne patrouille nationale au monde, la Patrouille Aérienne de France (PAF) est un symbole d'exigence, un patrimoine national présent à chaque moment historique national et « Ambassadrice » en représentation à l'Étranger.

Pour ses 70 ans de la PAF, la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA) organise un meeting aérien exceptionnel sur la base aérienne 701 de Salon de Provence, siège de la patrouille.

Le site regroupe par ailleurs de nombreuses unités notamment le Centre de Formation Aéronautique Militaire Initiale, le Centre d'Initiation et de Formation des Equipages Drones, les Équipes de présentation de l'armée de l'Air et de l'Espace. Elle abrite également l'Équipe de Voltige de l'armée de l'Air et de l'Espace, l'École de l'Air et de l'espace l'École des commissaires des armées. Un laboratoire de l'Office nationale d'études et de recherche aérospatiale, ainsi que des installations de Défense conseil international sont aussi présents au sein de l'emprise.

L'École de l'air et de l'espace forme tous les officiers de l'armée de l'Air et de l'Espace : tous les futurs équipages de l'armée de l'Air et de l'Espace réalisent ainsi leurs premiers vols militaires d'instruction à Salon-de-Provence au Centre de Formation Aéronautique Militaire Initiale.

Grande École militaire et spatiale, l'École de l'air et de l'espace assure la formation de tous les officiers aviateurs, experts de la mise en œuvre des systèmes d'armes dans les milieux de l'aéronautique et du spatial. Les savoirs dispensés, tant militaires qu'académiques, garantissent une formation d'excellence pour tous les officiers de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Elle s'ouvre aussi bien au plan national vers le monde universitaire et économique, qu'au plan international, en particulier avec les académies militaires de l'air des principaux pays alliés de la France. Elle s'appuie pour cela sur ses centres d'expertise dans le domaine de la recherche et de l'innovation, du cyber espace ou de l'usage des drones.

Cette manifestation aérienne de grande ampleur s'inscrit également dans la politique de rayonnement et de recrutement de l'armée de l'Air et de l'Espace et de l'aviation civile.

Dans le prolongement des nombreuses actions au profit des jeunes sont mises en place grâce à différents tutorats (Air Réussite Jeunesse, Solidaire, Aéronautique), à des partenariats avec des établissements scolaires, à l'accueil d'environ 150 stagiaires par an, le Meeting de l'Air promeut également l'aéronautique afin de susciter des vocations auprès des plus jeunes.

Enfin, ce meeting a vocation à soutenir les missions de la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA). Les bénéfices dégagés par la vente des billets sont directement affectés aux actions d'entraide et de solidarité et permettent d'aider plus de 300 orphelins et une centaine de familles en difficulté ainsi que des blessés en opérations.

Dans sa démarche d'attractivité, de valorisation de son territoire et de promotion de l'image d'un territoire innovant, la Métropole souhaite s'associer à FOSA pour contribuer à la réussite de cet événement exceptionnel. La convention a pour objet d'acter le partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la FOSA dans le cadre du meeting aérien des 70 ans de la Patrouille Aérienne de France.

Le meeting de l'Air durera deux jours, les 20 et 21 mai prochains et réunira près 40 000 visiteurs par jour au sein de la base. Il présentera chaque jour une centaine d'appareils, une exposition statique et présentation en vol d'aéronefs militaires et civils, de patrouilles acrobatiques et d'avions de collection. Outre le programme de la PAF et de ceux des patrouilles étrangères, la démonstration solo du RAFALE et celle de l'A400M, de l'équipe de voltige de l'Armée de l'Air et de l'Espace ponctueront les deux jours festifs.

Une zone « public » offrira la possibilité de rencontrer le personnel et de découvrir les métiers de l'aéronautique, de l'armée de l'air et plus largement du ministère des armées, ainsi que des stands en lien avec le domaine aéronautique, un forum des métiers, un espace simulation et des stands dans le domaine mémoriel, historique ou artistique.

Le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence se matérialisera par la mobilisation de moyens de transports au cours des deux journées du meeting afin de déplacer 16 000 visiteurs des trois parkings relais vers la base aérienne 701, soit plus d'un tiers de la fréquentation globale du meeting chaque jour. La Métropole et la FOSA s'engagent à la valorisation réciproque des engagements respectifs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Fondation des Œuvres Sociales de l'Armée et la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'occasion des 70 ans de la Patrouille de France ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole 2023, Politique C210 et C260, Chapitre 61 – Nature 611 et 6660911.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS